

Service d'incendie de :

Le marché suivant a été attribué le 06 aout 2012:

Cahier des charges n° II/MAT/A26-280-11

Durée de validité du marché : jusqu'au 06-08-2014 avec prolongations éventuelles jusqu'au 06-08-2016

VEHICULE DE COMMANDEMENT 4 X 4



FOURNISSEUR : Mercedes-Benz Belgium Luxembourg S.A.
Avenue du Péage, 68
B-1200 Bruxelles
Tél.: 02-724.13.26
Fax: 02-724.13.48

PRIX UNITAIRE hors TVA:

Il y a le choix entre deux systèmes:

- | | |
|---|-------------|
| 1) Système A – avec siège convoyeur fixe | 57.904,00 € |
| 2) Système B – avec siège convoyeur rotatif | 58.489,00 € |

Pour autant que les conditions contractuelles soient remplies, le fournisseur a le droit de demander une révision annuelle du prix.

DESCRIPTION GENERALE:

Le véhicule de commandement est le véhicule destiné au responsable de l'intervention et à partir duquel il est possible de coordonner les interventions. Il offre de la place à deux personnes à l'avant et à deux personnes à l'arrière. La partie arrière comprend une cellule administrative qui peut être utilisée pour l'organisation de concertations et de discussions ainsi que d'un espace de chargement pour l'entreposage de matériel d'intervention.

a) SPECIFICATIONS DU VEHICULE:

- Châssis: Mercedes-Benz VITO KOMBI 116 CDI
- Moteur: Turbo diesel 120 kW
- Boite de vitesses: Entièrement automatique– 6 vitesses
- Pneus: Profile M+S 205/65 R16
- ABS
- ESP
- Assistance au stationnement à l'approche d'obstacles à l'arrière
- Verre teinté au niveau de la cellule administrative et dans l'espace de chargement
- Portes coulissantes des deux cotés du véhicule au niveau de la cellule administrative
- Porte battante à l'arrière du véhicule, au niveau de l'espace de chargement
- Batterie supplémentaire de 100Ah/12V pour la cellule administrative
- Lampes de lecture pour le conducteur et le convoyeur

b) SUPERSTRUCTURE:

- A L'AVANT:
Il y a le choix entre deux systèmes:
Système A à siège convoyeur fixe :
Entre le siège conducteur et le siège convoyeur, il y a un module pour le rangement d'un PC robuste portable, de 3 émetteurs-récepteurs portatifs, de cartes, de petit outillage, etc. De même, il existe un système Zirkona équipé à son extrémité d'une petite tablette ou d'un support sur lequel peut être fixé facilement le PC robuste et qui peut être positionné devant le convoyeur
Système B à siège convoyeur rotatif :
Siège rotatif à 180° de façon à pouvoir travailler également au bureau de la cellule administrative. Il n'y a pas d'espace de rangement à l'avant mais un système Zirkona équipé à son extrémité d'une petite tablette ou d'un support sur lequel peut être fixé facilement le PC robuste et qui peut être positionné devant le convoyeur
- CELLULE ADMINISTRATIVE:
Se compose d'un bureau équipé de tiroirs et de bacs de rangement, d'une banquette pour deux personnes et de petit mobilier du côté du convoyeur.
- ESPACE DE CHARGEMENT:
Est situé à l'arrière du véhicule qui se compose également d'un bloc d'armoires à hauteur de la vitre, de chariots à rallonge sur toute la longueur, permettant notamment d'entreposer le matériel d'intervention suivant :
 - Une tenue d'intervention complète
 - Deux appareils respiratoires complets
 - Détecteur de radioactivité
 - Deux détecteurs multi-gaz
 - Six cônes de signalisation

- Lampes de balisage clignotantes
- Extincteur 6 kg
- Trousse de premiers soins
- Défibrillateur
- Coffre à outils
- Mégaphone 25W
- Grand pied de biche
- Grande cisaille
- Caméra à image thermique
- Système de télémétrie Dräger Merlin
- Coffret avec tubes de détection
- Quatre chasubles de couleur jaune fluo
- **EQUIPEMENT ELECTRIQUE AUTRE QUE CELUI DU CHASSIS**
 - Convertisseur 1000W - 12V DC/230V AC
 - Alimentation externe 230V AC via prise CEE
 - Equipé de prises électriques – tension de batterie de 12V à l’avant de la cabine et dans la cellule administrative
 - Equipé de prises électriques 230V 16A 50Hz dans la cabine, la cellule administrative et l’espace de rangement
 - Eclairage extérieur à gauche et à droite du véhicule
 - Eclairage intérieur supplémentaire dans la cellule administrative et dans l’espace de rangement (400 lux au niveau utilisateur)
 - Rampe d’éclairage en haut de la cabine du conducteur
 - Rampe de signalisation située derrière la vitre arrière et dans l’espace de rangement, disposant de 4 modes de fonctionnement
 - Lampes flash LED: 2 à l’avant et 2 à l’arrière
 - Sirène bitonale jour et nuit
 - Sirène en fonctionnement continu du Wail, Yelp, Hi-Lo ou Hyper Yelp
 - Public address
 - Corne de brume lorsqu’on pousse sur le klaxon
 - Projecteur de 100W avec commande à distance et câble

c) PEINTURE ET MARQUAGE:

- Le véhicule est peint en rouge RAL 3020 et en blanc RAL 9010 pour la Protection civile.
- Les pare-chocs des véhicules d’incendie sont peints en blanc RAL 9010
- Les marquages de sécurité et d’identification.
- Inscriptions

d) EMETTEUR/RECEPTEUR et SYSTÈME DE NAVIGATION:

L’émetteur, le récepteur, et un kit mains libres soit pour un GSM normal ou une radio portative Astrid sont fournis par le service de secours au constructeur. En ce qui concerne les radios Astrid, le service de secours peut les commander sur la base de l’actuel contrat cadre conclu avec la SA Astrid. Le constructeur se charge de l’ensemble du montage et du raccordement.

En ce qui concerne l’émetteur radio, il y a une commande parallèle entre la cabine à l’avant et la cellule administrative à l’arrière. Par ailleurs, des hauts parleurs supplémentaires sont prévus dans la cellule administrative.

Un système de navigation par GPS est encastré dans le tableau de bord.

e) GARANTIE:

Garantie contractuelle sur l’ensemble : 3 ans

Garantie contractuelle contre la rouille : 10 ans

A MENTIONNER LORS DE LA COMMANDE:

Mentionner clairement et distinctement l'option souhaitée:

- Soit le système A avec siège convoyeur fixe
- Soit le système B avec siège convoyeur rotatif

Le nom précis du service de secours/zone pour les inscriptions.

ADMINISTRATION:

A :

Signature :

Date :

Nom :

Fonction :

La fiche technique doit être dument complétée et signée pour accord. Elle doit être jointe au bon de commande (ou à la décision du conseil communal) ou à la réponse à notre lettre d'engagement